



UNIDIR

NON RÉGLEMENTÉ

Examen de la prolifération globale des armes artisanales

POURQUOI SE CONCENTRER SUR LES ALPC PRODUITES DE MANIÈRE ARTISANALE?

Les armes légères et de petit calibre (ALPC) produites de manière artisanale et illicite sont de plus en plus utilisées dans des épisodes de violence armée, de terrorisme et de criminalité dans toutes les régions du monde.

Elles posent des problèmes importants en matière de réglementation, de détection et de contrôle.

QUE SONT LES ALPC ARTISANALES?

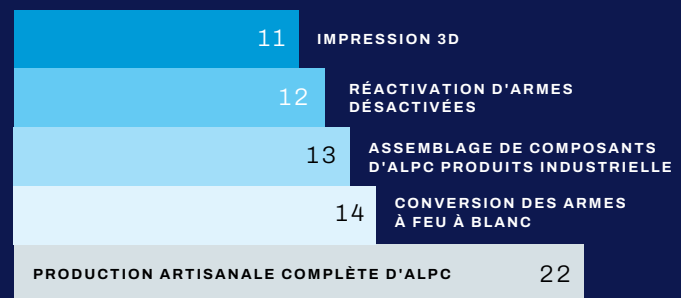
Elles ne font pas l'objet d'une définition universellement reconnue et sont également appelées armes artisanales, improvisées, faites-maison ou armes à feu de fabrication privée.

Elles sont fabriquées de manière non industrielle et présentent différents niveaux de sophistication, de la fabrication rudimentaire à la fabrication de haute technologie.

QUELS TYPES D'ALPC SONT PRODUITS DE MANIÈRE ARTISANALE?*



COMMENT SONT-ELLES PRODUITES?*



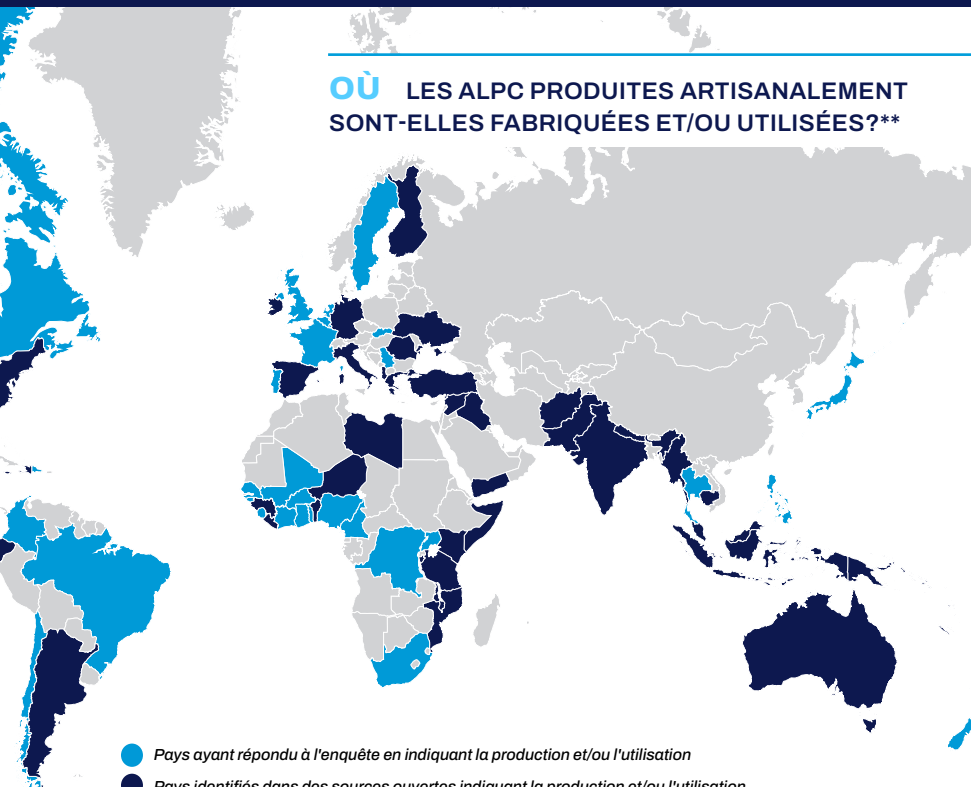
*Les chiffres se réfèrent au nombre de pays répondants par type d'armes et de techniques de fabrication. Les répondants avaient la possibilité de choisir plus d'une option.

En juin 2024, l'UNIDIR présentera une étude mondiale sur les ALPC fabriquées de manière artisanale, afin de mieux connaître et comprendre les tendances en matière de prolifération illicite, de trafic et d'utilisation abusive de ces armes, ainsi que de sensibiliser aux défis de prévention et de lutte contre ce phénomène.

Cette fiche présente un aperçu préliminaire et non exhaustif des informations recueillies auprès de 43 États, ainsi que d'entités des Nations Unies, d'organisations régionales et d'acteurs de la société civile.

Cette fiche d'information est destinée à soutenir les préparatifs de la quatrième conférence d'examen sur la mise en œuvre du Programme d'action (PoA) et de l'Instrument international de traçage (ITI).

OÙ LES ALPC PRODUITES ARTISANALEMENT SONT-ELLES FABRIQUÉES ET/OU UTILISÉES?*



** L'UNIDIR reconnaît que les pays qui ne figurent pas sur la carte peuvent également être concernés par la question de la production artisanale d'ALPC. Cette carte sera mise à jour pour l'étude globale qui sera publiée en juin 2024.

COMMENT RÉPONDRE À LA PRODUCTION ARTISANALE D'ALPC, LA RÉGLEMENTER ET LA PRÉVENIR?

Au niveau international, le **Protocole sur les armes à feu** est le seul instrument mondial juridiquement contraignant qui oblige les États à prendre des mesures pour lutter contre la fabrication illicite d'armes et de munitions. En Afrique et en Amérique, il existe des instruments régionaux qui contiennent des obligations similaires. Dans le cadre du Programme d'action, les États sont convenus de contrôler la production d'ALPC et de criminaliser la fabrication illicite d'ALPC.

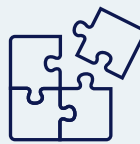
Les réponses à l'enquête de l'UNIDIR sur la production artisanale indiquent trois types d'approches réglementaires **nationales** pour lutter contre la production artisanale illicite:

- 1 Les lois et règlements nationaux qui **interdisent et criminalisent** tous les types de production artisanale;
- 2 Les lois et réglementations nationales qui **interdisent et criminalisent certains types de production artisanale** (par exemple, les armes à feu transformées, les armes à feu imprimées en 3D), mais qui prévoient une autorisation gouvernementale pour permettre d'autres types de production;
- 3 Lois et règlements nationaux qui prévoient le **contrôle, la réglementation et la surveillance** de la production artisanale par le gouvernement.

Les facteurs économiques et culturels jouent également un rôle dans les approches nationales concernant la production artisanale d'ALPC et les décisions d'autoriser cette production.

À PROPOS DE L'ENQUÊTE DE L'UNIDIR SUR LA PRODUCTION ARTISANALE GLOBALE D'ALPC

Les informations présentées dans cette fiche d'information s'appuient sur l'enquête globale de l'UNIDIR sur la lutte contre la production artisanale d'ALPC dans le monde, qui a été distribuée à tous les États membres des Nations Unies au cours de l'année 2023. L'enquête visait à recueillir des informations permettant d'**effectuer une cartographie** des différents types de production artisanale d'ALPC dans le monde et de **recenser les défis et les mesures efficaces** pour lutter contre la prolifération illicite des ALPC produites de manière artisanale. Elle porte sur la période 2013-2023 et a été distribuée à tous les points de contact nationaux pour le Programme d'action. D'autres parties prenantes aux niveaux national et régional, y compris les autorités policières, les organisations de la société civile et les entités des Nations Unies, ont contribué aux recherches en cours de l'UNIDIR sur cette question.



PRINCIPAUX DÉFIS

LES CADRES RÉGLEMENTAIRES EXISTANTS POUR CONTRÔLER LA PRODUCTION ARTISANALE

- ne font souvent pas référence à des **techniques** et **technologies** de production spécifiques. Celles-ci peuvent donc exister dans des '**zones grises**' réglementaires au niveau national. Elles peuvent également **évoluer** plus rapidement que le développement des contrôles et des réglementations nationales.
- doivent prendre en compte les **moteurs de la demande, les utilisateurs** respectifs, ainsi que les **producteurs**.

LA PRÉVENTION ET LA DÉTECTION DES ALPC ILLICITES PRODUITES DE MANIÈRE ARTISANALE

- se heurtent au **manque de cohérence dans la collecte des données et la catégorisation** des ALPC artisanales saisies, ce qui empêche les États d'avoir une vue d'ensemble de ce type de prolifération.
- sont confrontées à la prolifération d'**articles et de composants disponibles dans le commerce** qui ne sont pas développés, conçus ou destinés à un usage légal et qui sont transformés en ALPC létales, ainsi qu'à la diffusion croissante **des documents d'orientation** sur la production.

Les tendances de l'offre, de la demande et de l'utilisation abusive des ALPC artisanales varient d'une région à l'autre. Toutefois, **le moment est venu d'entamer un dialogue global sur les mesures à prendre pour faire en sorte que les armes produites de manière artisanale ne contribuent pas à la souffrance humaine.**

L'UNIDIR continue d'accueillir les contributions à cette recherche. Pour recevoir l'enquête de l'UNIDIR ou pour partager toute information pertinente, veuillez contacter le Programme sur les armes et munitions conventionnelles à l'adresse cap-unidir@un.org.